



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 mars 2021

L' an 2021 le 12 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le 4 mars 2021, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc THOMAS, Maire.
Présents Mmes AUDEBERT Domitille, MARTEL Marilyne, Mme KRAWCZYK Antoinette, LOURS Christelle, MM. AMIARD Éric, RICHARD Frédéric, PRUNEAU Rémy, DELAPEYRE Cyril, SZEWCZYK Benoit
Absents excusés ayant donné pouvoir: Sébastien GEORGES
A été nommée secrétaire : AUDEBERT Domitille

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 février 2021 a été reporté au conseil municipal du 19 mars prochain.

Approbation du compte de gestion 2020 service des eaux :

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc THOMAS, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2020, exposé par Monsieur le Maire.

Hors de la présence de M. Jean-Luc THOMAS, Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité le Compte de Gestion 2020.

Approbation du compte administratif 2020 service des eaux :

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc THOMAS, Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020, exposé par Monsieur le Maire qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	41 102,84 €	
Recettes	66 578,23 €	
Excédent de Fonctionnement	25 475,39 €	

Investissement

Dépenses	14 735,66 €	
Recettes	22 734,38 €	
Excédent d'Investissement	7 998,72 €	

Soit un excédent global de 33 474,11 €

Hors de la présence de M. Jean-Luc THOMAS, Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité le Compte Administratif 2020.

Affectation du résultat service des eaux :

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant le compte de gestion du receveur conforme,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 25 475,39 €,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 7 998,72 €,

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

Affectation l'excédent reporté 002 Recette de Fonctionnement 25 475,39 €

Affectation à l'article 001 Recette d'Investissement 7 998,72 €

Vote du budget primitif 2021 service des eaux :

Monsieur Le Maire donne lecture de l'ensemble des chapitres du Budget Eau 2021, (le détail par article est mis à disposition de tous les élus afin que chacun puisse s'exprimer sur celui-ci).

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité le Budget Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section Exploitation : 65 985,39 €

Section Investissement : 38 860,10 €

Demande de subvention FAPO :

Afin de s'assurer du bon fonctionnement du forage de Bromeilles, il est nécessaire de procéder à une inspection vidéo du forage. Un devis a été demandé à la Société VÉOLIA. Monsieur le Maire donne lecture du devis de la Société VÉOLIA pour l'inspection vidéo du forage qui s'élève à 2 510,00 € ht.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir débattu, Les Conseillers Municipaux,

À l'UNANIMITÉ, CHARGE Monsieur le Maire de faire la demande de subvention au titre des Communes à Faible Population (FAPO) pour ces travaux, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis mentionné ci-dessus,



CHARGE Monsieur le Maire de mandater la facture correspondante au devis une fois les travaux effectués.

Demande de subvention SIERP CEE et FAPO

Afin de faire des économies d'énergie, Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil 3 devis pour le passage en led des candélabres du village et le changement de 6 horloges astronomiques.

Monsieur le Maire donne lecture des 3 devis :

- Devis SICAP pour horloges astronomiques : 1 504,56€ HT
- Devis SICAP pour remplacement de 37 appliques : 23 714,78€ HT
- Devis ISI ELEC pour réfection de l'éclairage public et horloges astronomiques : 22 217,46€ HT
- Devis ISI ELC pour applique de l'Eglise : 5 458,98€ HT
- Devis CITEOS pour horloges astronomiques, remplacement des 40 appliques : 20 734,00€ HT

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir débattu, Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ,

RETIENT le devis CITEOS d'un montant de 20 734,00€ HT

CHARGE Monsieur le Maire de faire la demande de subvention au titre des Communes à Faible Population (FAPO) pour un montant de 3 087,20€, demande de subvention au SIERP pour un montant de 13 500,00€ et demande de subvention au CEE pour un montant de 3 098,79€ pour ces travaux. Restera à charge de la commune 1 048,01€.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis mentionné ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Maire de mandater la facture correspondante au devis une fois les travaux effectués.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Bromeilles,
Le 17 mars 2021
Le Maire,
Jean-Luc THOMAS